

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE JOCH
Séance du 09 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un le **09 Novembre** à dix- huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle des fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 L2121-11 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales . sous la présidence de Monsieur VILLELONGUE J.Pierre, Maire

Etaient présents : VILLELONGUE J.Pierre, Jean-Claude GRAULE, : VILLELONGUE Jérôme, , Patrick MANDRIER , Michel GAYRAUD, Paulette VERDIER ,France ARGENCE, Aya PIAU,

Absente donnant procuration : Thérèse TRABIS GURRERA donnant procuration à Jean-Claude GRAULE

Gilbert JULIA donnant procuration à Michel GAYRAUD

Absent : Bruno PARAYRE

Secrétaire de séance Michel GAYRAUD

ORDRE DU JOUR

- I –Commande végétaux pépinière départementale
- II-Modalité temps de travail 1607H00
- III- Loyers logements communaux.
- IV- Subvention école de rugby : délibération modificative.
- V- Devis protection bouteille de gaz : délibération modificative.

Questions diverses

I- I –COMMANDE VEGETAUX PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de passer commande de végétaux auprès de la pépinière départementale pour remplacement de certains végétaux morts à l'aire de jeux parcelle A389.

D'autre part un élargissement de chaussée a pu être réalisé « traverse de Vinça » au niveau à l'occasion de la création du lotissement « Camp del capellà » parcelle A 418.

Le talus qui longe cette parcelle doit être végétalisé pour l'embellissement mais aussi pour retenir la terre.

Après avoir fait le point les besoins seraient les suivants :

AIRE DE JEUX

2 muriers platanes pour remplacement

12 lauriers du Portugal pour remplacement

TRAVERSE DE VINCA

20 Berberis pourpres

10 Callistemons linearis

10 Callistemons pinifolius

10 Callistemons viminalis

10 Callistemons violaceus

10 cistes de crête

20 Cornouillers sanguins

10 Forsythias

20 Gauras Lindheimeris

20 Grenadiers à fleurs

30 Thyms communs

20 grenadiers nains
30 Lavandes communes
40 Romarins rampants
10 Sauges communes blanches et rouges
10 Sauges communes rouges
10 Teucriums Chamaedrys
20 Immortelles d'Italie

Le Conseil Municipal ouï la proposition de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents
Compte tenu qu'il convient d'aménager les nouveaux espaces publics et de renouveler régulièrement les plantations

- **Accepte** la proposition de commande de végétaux telle que détaillée par Monsieur le Maire pour aménager les espaces publics énumérés
- **Mandate** Monsieur le Maire pour passer commande auprès de la pépinière départementale
- **DIT QUE** la présente délibération sera transmise au Conseil Départemental après visa de la Sous-Préfecture.

II-MODALITE TEMPS DE TRAVAIL 1607H00

Il convient de préciser les conditions dans lesquelles sont effectuées les 35 heures par le personnel communal et dans chaque poste soit 10607 heures réparties sur l'année.

Un projet actant les conditions actuelles et conformes a été adressé au comité technique paritaire du Centre de Gestion 66 , qui doit donner son avis.

A savoir que la règle des 35h00 est une généralité pour tous les services, donc que 1607h00 doivent être effectuées dans l'année.

Que l'agent technique travaillant en extérieur bénéficie d'horaires d'hiver et d'été et qu'il effectue les 35 heures réparties sur 5jours.

Les 7 heures de la journée solidarité sont récupérées sur besoins exceptionnelles de la commune(déneigement...)

Que l'agent technique travaillant en intérieur répartie son temps de travail de 4h sur les cinq jours de la semaine . La journée de solidarité calculée au prorata des heures de l'agentest effectuée pour besoin exceptionnel (nettoyage salle des fêtes ...)

L'agent administratif effectue ses 35 Heures répartis sur 5 jours de la semaine.

La journée solidarité est récupérée sur les heures effectuées lors des conseils municipaux, élections mariages...

III- LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il conviendrait d'étudier l'augmentation des loyers des logements communaux applicable dès le 1^{er} Janvier 2022.

Il rappelle les montants des loyers actuels , et annonce l'indice de référence aux loyers IRL du troisième trimestre 2021 soit 0.83%

Il présente les incidences de cette augmentation sur les loyers de 2022.

Le Conseil Municipal ouï le détail des calculs d'augmentation présenté par Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et une voix par procuration

➤ **DECIDE** d'augmenter les loyers au 1er Janvier 2022 selon l'indice IRL du 3ème trimestre 2021 soit 0.83% et de les fixer comme suit

- le loyer du logement occupé par Madame DE BEER **219.39 €**
- le loyer du logement occupé par Monsieur et Madame MAGNE **433.33€**
- le loyer du logement occupé par Madame OTAECHE **510.20 € et 30€ de provisions sur charges**
- le loyer du logement occupé par Madame LAFORGUE **408.16 €**

IV- SUBVENTION ECOLE DE RUGBY : DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la subvention allouée à l'école de rugby de PRADES n'a pas été inscrite au budget 2021 par omission. Il rappelle que celle-ci avait été reconduite comme les autres années mais pour seulement 25.00€.

Il convient donc de rectifier le budget dans ce sens et propose de passer les écritures suivantes.

Dépenses

6554		-25.00 €
6574	Ecole de rugby PRADES	+25.00 €

Le Conseil Municipal ouï les explications de Monsieur le Maire Compte-tenu du fait que cette subvention avait été accordée à l'unanimité lors des séances du 08 Février 2021 et du 21 Septembre 2021.

➤ **DECIDE** de passer les écritures suivantes afin de pouvoir verser ladite subvention

Dépenses

6554		-25.00 €
6574	Ecole de rugby PRADES	+25.00 €

➤ **DIT QUE** Madame le Receveur municipal sera informée de la présente décision

VI- DEVIS PROTECTION BOUTEILLE DE GAZ : DELIBERATION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise RUIZ, pour la réalisation d'une protection de la bouteille de gaz installée à l'arrière du « café –restaurant » et ce, pour une mise en conformité.

Le devis d'élève à 950.00 € pour des travaux de réalisation de la protection en ferronnerie.

Le devis semble élevé, il est toutefois précisé que les matériaux ont considérablement augmenté.

Une variante serait possible en réalisant l'ouvrage en bloc et porte métallique.

Le Conseil demande à ce qu'un devis soit demandé à une autre entreprise.

Questions diverses

✓ Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la lettre recommandée, en date du 27/09/2021, que nous a adressée Madame DE BEER locataire du logement communal situé au dessus du café.

Elle indique qu'elle ne peut accéder facilement à son habitation à partir de la terrasse du restaurant et de la cour arrière. Elle s'interroge sur une servitude de passage.

Le Maire précise que le contrat de location n'indique aucune servitude de passage, ni d'utilisation du préau et de la cour arrière.

D'autre part, Madame DEBEER se plaint de remontées d'odeurs d'égouts nauséabondes dans son appartement, et ce, depuis la réalisation des travaux du café-restaurant au dessous de son appartement.

Il est convenu que Monsieur GRACIA, artisan à JOCH, passera vérifier, le problème ayant été signalé au Maître d'œuvre du chantier du Café, qui ne voit pas d'où peuvent venir ces remontées d'odeurs.

✓ Téléphonie mobile :

Une responsable de FREE a été reçue en Mairie, en présence des Maires de FINESTRET et ESTOHER. Une partie du village n'est pas couverte par le réseau de téléphonie mobile, mais, selon les besoins de la commune de RIGARDA, l'installation d'une antenne sur le territoire de celle-ci devrait permettre une couverture sur JOCH.

Par ailleurs une antenne sera aussi installée sur FINESTRET, de ce fait, JOCH sera aussi sur une autre partie du village par cette antenne. Ces deux installations vont assurer au territoire de JOCH une meilleure couverture, en échappant à l'implantation d'une antenne sur la plaine de notre village, comme le prévoyait FREE dans son projet.

✓ Lettre du Maire de VINCA : Départ à la retraite du Docteur LOUIS
Suite au départ à la retraite du Docteur LOUIS, il n'y aura plus qu'un seul docteur sur VINCA, pas de remplaçant à ce jour.

✓ Monsieur le Maire fait état du courrier que nous avons reçu du SDIS :
Trois bornes incendie ne sont pas conformes dans la commune :

- Route de Vinça (pas d'eau)
- Route de Finestret (à repeindre et revoir le fonctionnement)
- Carrer major (sortie impossible à utiliser)

✓ **Départ à la retraite de Madame MAGNE**

Nous avons été alertés par la Perception de la situation de Madame MAGNE, celle-ci a atteint la limite d'âge 66 ans et 7 mois pour exercer ces fonctions en tant que titulaire de la Fonction Publique Territoriale. Seule l'option de vacances serait possible mais pas envisageable sur le poste qu'elle occupe.

Séance levée à 20H00